

Reconnaissant la situation spéciale qu'elle occupe et la parfaite impartialité des vues qu'elle exprime, qu'il me soit permis de citer un extrait de l'exposé que la conférence des associations de défense a présenté au Gouvernement, il y a moins d'un mois:

Les Canadiens sont disposés à acquitter de tels impôts, vu l'importance des questions en jeu, mais ils ne souffriront pas le gaspillage. Notre opinion motivée et unanime, c'est qu'ils ne reçoivent pas une juste valeur en retour d'une bonne partie des fonds publics actuellement affectés à l'armée de réserve.

En dépit des moyens insuffisants présentement mis à la disposition de l'armée de réserve, l'effectif des unités est loin, en plusieurs endroits, d'utiliser pleinement les moyens actuels de formation. L'armée de réserve pourrait former beaucoup plus d'hommes qu'elle n'en reçoit actuellement.

Le mouvement des sous-officiers et soldats est tel, que la vaste majorité des soldats qui apparaissent de temps à autre à l'état nominatif des unités de l'armée de réserve ne reçoivent pas une formation qui vaille. Ils ne restent pas dans l'unité assez longtemps. Dire que l'armée de réserve compte 40,000 hommes, donner aux Canadiens l'impression qu'elle dispose de 40,000 hommes qui pourraient être prêts à l'action à bref délai, c'est travestir la vérité. Elles sont rares, s'il en est, les unités que nous comptons et qui pourraient entrer en action dans un délai minimum de six mois. Cela comprend les unités de D.C.A. et toutes autres unités semblables qui devraient être prêtes à entrer immédiatement en action. En dépit de tout l'argent dépensé, il s'écoulera un temps considérable entre le début des hostilités et le moment où l'armée de réserve pourra assurer au pays une protection efficace contre le sabotage ou l'agression. Quant à l'armée active, elle est beaucoup trop petite pour assumer pleinement de telles fonctions.

Ainsi se termine un passage extrêmement important, qui en dit long, tiré des instances faites auprès du Gouvernement par la conférence des associations de défense. Je tiens à répéter que ceux qui assistaient à cette conférence étaient tous officiers supérieurs nommés par l'Association de l'infanterie canadienne, l'Association de l'artillerie canadienne et d'autres associations représentant divers services de l'armée. Non seulement ces hommes servent-ils dans l'armée de réserve, mais ils sont aussi constamment en contact avec l'armée active.

Reconnaissant les qualités spéciales de ceux qui ont présenté ce rapport, nul d'entre nous, à un moment pareil, n'a le droit de ne pas tenir compte de toute la portée de l'affirmation selon laquelle certaines assurances qu'on nous a données sont un travestissement des faits.

Il est de notre devoir d'obtenir des renseignements précis. Et nous ne les obtenons pas. A titre de représentants de la population du Canada, nous n'avons pas le droit, en ces heures critiques, de nous contenter de rien moins que la vérité. Nous n'avons pas le droit de nous contenter d'affables assurances que les cadres de nos armées de défense sont

complets lorsque nous avons sous les yeux l'affirmation expresse de ceux qui connaissent le mieux la situation, quand nous savons que ce qu'on a affirmé au sujet de nos armées de réserve est le travestissement de la vérité.

Maintes fois par le passé, nous avons préconisé la création d'un comité parlementaire spécial chargé d'étudier le problème de la défense nationale et d'obtenir les faits pertinents. Aujourd'hui comme alors, loin de nous l'idée que ce comité enlèverait au Gouvernement les responsabilités qui lui incombent. On a formé un comité analogue pour ce qui est des Affaires extérieures: on ne l'a jamais accusé de s'arroger une telle autorité. Pourtant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est saisi de renseignements secrets, tout comme l'est le ministre de la Défense nationale. Nous vivons des jours où la défense nationale est d'importance primordiale: il arrive pourtant qu'un groupe d'officiers, dont la parole ne saurait être mise en doute, affirme que certaines déclarations des plus importantes ne sont qu'un travestissement de la vérité. Pour ce motif et pour d'autres raisons fort évidentes, je prie le premier ministre (M. St-Laurent) de nous promettre cet après-midi la création immédiate d'un comité de la défense nationale afin que la Chambre puisse être sûre que les préparatifs de défense s'effectuent le plus rapidement possible. Les affirmations en question, émanant de spécialistes, nous empêchent, à mon sens, de nous contenter des vagues généralités qui nous sont servies au cours des déclarations ministérielles dont nous avons dû nous contenter à la suite des décisions majoritaires de la Chambre.

Passons maintenant aux conséquences financières des dépenses occasionnées par la défense nationale. Nous n'avons dépensé jusqu'à présent qu'une fraction de ce qu'on va nous demander de contribuer. Néanmoins, le pays se ressent déjà des graves conséquences de la désorganisation de notre économie libre et normale. La vie est de plus en plus chère et l'épargne populaire est plus menacée aujourd'hui que jamais encore de notre vivant. Rien dans le discours du trône n'indique quelles mesures le Gouvernement entend prendre. Couché en termes fort généraux, le discours a permis diverses interprétations; cet après-midi, les commentaires du ministre des Finances (M. Abbott) en permettront encore d'autres. Cette incertitude elle-même accroît immensément la poussée inflationniste, déjà si vive, qui se fait sentir au pays.

A la session de septembre, le Gouvernement s'est donné de très vastes pouvoirs en vue de maîtriser la situation. Ces pouvoirs s'imposaient, a-t-on dit, afin de faire face aux conséquences possibles des efforts projetés.